

étaient raisonnables et en deçà de la marge d'erreur normale de 4 p. 100 pour les sondages.

L'auteur de l'article ajoute un peu plus loin:

Nous estimons que le sondage Gallup devrait s'excuser publiquement d'avoir ainsi induit les électeurs en erreur.

[Français]

Par ailleurs, le *Daily Gleaner*, qui est pourtant un journal conservateur, je dirais ultra-conservateur, et même hostile aux changements et aux méthodes modernes, même le *Daily Gleaner* ne propose pas l'interdiction de la publication des sondages. Et je cite le dernier paragraphe de cet article intitulé «*Confusing the Electorate*».

[Traduction]

D'après M. Robert Bonner, procureur général de la Colombie-Britannique, les sondages politiques éclairent d'un faux jour les campagnes électorales et devraient être supprimés. Nous ne sommes pas d'accord avec lui car, à notre avis, la liberté d'expression ne souffre aucune entrave à l'opinion publique.

[Français]

C'est donc, monsieur l'Orateur, que si la publication des sondages à type Gallup pour tâter le pouls électoral était défendue au cours des campagnes politiques, comme le propose ce bill C-3, le public serait automatiquement privé de sources de renseignements très valables, même si elles ne sont pas complètement justes encore et même si cette science doit être encore approfondie. Et, si le bill en question était adopté, eh bien, ces sources de renseignements, ces sondages demeureraient accessibles aux riches, aux puissants, aux potentats, eux qui auraient les finances nécessaires pour faire exécuter des sondages privés non publiés.

Je trouve un peu étrange qu'un tenant de la philosophie socialiste veuille prôner en cette Chambre la limitation et les moyens d'information, de les limiter aux classes privilégiées, et ce aux dépens de l'ouvrier et de l'homme de la rue qui, eux, n'auraient pas le moyen de se payer le privilège d'obtenir ces sondages qui seraient, pourtant, à la disposition de ceux qui sont mieux munis au point de vue financier.

Et, monsieur l'Orateur, j'aimerais également me reporter, à ce sujet, à quelques paragraphes d'un article du *Ottawa Citizen*, en date du 25 avril 1966, intitulé;

[Traduction]

«Les Britanniques songent à interdire les sondages sur les élections». J'aimerais citer ce passage de l'article qui s'intitule «Il faut des preuves»:

Mais les sondages d'opinion ont une telle force qu'il serait dangereux de permettre à un gouvernement de les interdire sans avoir bien des preuves

[M. Dubé.]

qu'ils constituent une plaie sociale, ajoute le *Times*.

Une solution de rechange serait d'interdire les paris, mais le *Times* conclut que même cela ne serait pas facile, car on continuerait sans doute à parier en cachette.

Ceux qui sondent l'opinion publique et qui en ont fait une grande entreprise commerciale suivent le débat avec une certaine inquiétude. Henry Durant, directeur du Gallup britannique, estime que sans sondages la démocratie fonctionnerait à l'aveuglette.

«Que peut-on reprocher aux sondages d'opinion qu'on ne peut reprocher aussi aux journaux, à la radio et à la télévision», demande-t-il? «Vaut-il mieux que les sondages se fassent par les riches, dans l'ombre et pour leur propre bénéfice, au lieu de se faire ouvertement avec publication des résultats?»

[Français]

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire miennes les remarques d'un journaliste, d'un économiste de Londres, dont le nom a été mentionné dans l'article précité du *Ottawa Citizen*.

[Traduction]

Je cite de nouveau l'article qui a paru le 25 avril 1966 dans le *Citizen* d'Ottawa:

Pour régler toute la question, un membre du personnel de la revue *The Economist* suggère ironiquement: «C'est maintenant qu'il faudrait faire un sondage d'opinion sur l'effet des sondages d'opinion sur le comportement des électeurs.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette mesure. J'estime qu'elle pourrait limiter la liberté d'expression et elle restreint certainement la liberté de recherches. Beaucoup de gens qui s'intéressent à l'opinion publique et aux sondages ne sont pas des hommes politiques. Les behaviouristes, les sociologues, ou les politologues s'adonnent plus que jamais à ce genre d'activité.

Si jamais cette mesure était intégrée à la loi électorale du Canada, elle limiterait certainement beaucoup les libertés des étudiants dans ce domaine. J'admets qu'il faut améliorer les sondages de l'opinion publique, et leur donner un caractère plus scientifique. Les députés sont en train de devenir des enquêteurs amateurs de l'opinion publique par la voie des questionnaires. Je trouve que l'amendement est extrêmement restrictif. Il défendrait à l'individu de donner certain genre d'information, même de vive voix. Ainsi, par exemple, on ne pourrait pas savoir ce que disent les chauffeurs de taxis. Certaines personnes vont à des réunions et disent: «Et les chauffeurs de taxis? Qu'en pensent-ils? On répond: «Eh bien, ils sont pour un tel.» Ces gens-là n'auraient même pas le droit de poser ces questions et d'en reporter les réponses d'après cette loi extrêmement restrictive.

Je suis consterné qu'on prétende que les sondages d'opinion publique ne sont utiles qu'avant le début d'une campagne électorale.